

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 16 avril 2026

**N°018/16-04-2026**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Présents : 28

Absents : 1

Procurations : 0

Date de convocation: 10 avril 2026

Date d'affichage: 10 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le seize avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GRABELS dûment et régulièrement convoqués se sont réunis dans la salle de la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Pascal HEYMES, Maire de GRABELS.

**Sont présents Mesdames et Messieurs :**

Pascal HEYMES, Jacques SERVEL, Véronique CAUSSE, Thomas GERACI, Muriel CHALER, Stéphane MAZEL, Simone BRINGUIER, Marvin SOULIÉ, Florence CASTANIER, Ghislaine VASSEUR, Georges JACONO, Hadj BOUKHOUNA, Aurore O'KELLY, Romain POUCHARD, Sophie MARTIN-DEQUEKER, Muriel DEVIC, Bruno GUIRAUD, Hélène VALLES, Gilles CHIRICI, Jacqueline MARTICHON, Marie-Elisabeth PERLY, Laurent RAK, Florence MARCHETTI, Frédéric WOILLET, Zohra DIRHOUSI, Vérane ALBEROLA-LAMARRE, Franck FIANDINO, Delphine PLA.

**Procurations :**

Néant.

**Absents :**

Franck VOLTA

**Secrétaire de séance :** Jacques SERVEL

**AFFAIRE N°13**

**Représentant de la commune siégeant à l'Agence Locale pour l'Energie et le Climat (ALEC) - Election**

Il est rappelé au Conseil Municipal que la Commune de Grabels a signé avec l'ALEC une convention trisannuelle ( pour la période 2025-2026-2027 ) d'accompagnement technique « énergie et eau », une adhésion de la commune à l'association est incluse.

Il est aujourd'hui nécessaire de désigner un représentant de la commune qui sera destinataire des convocations aux assemblées générales et qui aura un droit de vote. Ce représentant pourra le cas échéant devenir membre du conseil d'administration de l'ALEC : 6 places étant réservées aux communes de la métropole en plus de celles réservées à la Métropole et à la Ville de Montpellier.

Il a été fait un appel à candidature en séance.

Monsieur le Maire propose la candidature de Madame Véronique CAUSSE en qualité de représentant de la commune siégeant à l'Agence Locale pour l'Energie et le Climat.

Signature

Cachet



Personne ne prenant pas part au vote, il est passé au vote.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De désigner le représentant de la Commune auprès de l'ALEC en la personne de Mme Véronique CAUSSE, comme proposé par Monsieur le Maire ;
- de charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération à Madame la Préfète de l'Hérault.

Pour extrait, certifié conforme

Le Maire,  
Pascal HEYMES

Le Secrétaire,  
Jacques SERVEL



Acte rendu exécutoire :

Après envoi en préfecture le :

Et publication ou notification le :

ID :

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte. Il informe que la présente décision administrative peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, ce dernier peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Il peut être introduit un recours gracieux auprès du maire de la commune de Grabels pendant le délai de recours contentieux. Le silence gardé pendant celui-ci équivaut à une décision implicite de rejet susceptible elle-même d'un recours contentieux dans les délais précités (article R421-1 et 421-2 du code de la justice administrative). La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs

Signature

Cachet

